



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 23 juin 2004

**PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN-DE-MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean GUILBERT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE

**Absents excusés :**

Mme Monique LE SAINT ayant donné pouvoir à M. LASSERRE  
M. Gérard-Charles MARTIN représenté par M. Jean GUILBERT  
Mme Gaétane DESJARDINS ayant donné pouvoir à M. Philippe LAVAUD  
M. Georges DUTRUC-ROSSET  
M. Jean-Marc LE RUDULIER représenté par M. Jean-Roch GAILLET  
M. Jean-Paul MASSON

**Absents**

M. Marc BODIN

Secrétaire de séance :

**M. Gilles PANCHER**

Date de convocation : 17 juin 2004

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2004

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de conseillers présents : 25



**N° de l'ordre du jour : 2004-06-04 - Décision budgétaire modificative n°1 - Subvention d'équipement régionale de la SVTU**

- M. LAVAUD, rapporteur donne lecture de la délibération.

Les services du Grand Parc ont transmis à la Région Ile-de-France les demandes de subventions pour le réseau « Phébus » exploité par la société SVTU.

Elles concernaient :

- 3 autobus articulés à plancher surbaissé,
- 6 autobus de moyenne capacité à plancher surbaissé,
- des systèmes d'émission et de validation de titres de transport pour 4 véhicules,
- 10 poteaux d'arrêt deux faces.

La Commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France a voté ces opérations le jeudi 13 mai dernier pour un montant total de 757 200 €.

Cette décision budgétaire permettra que cette somme, qui sera prochainement versée au Grand Parc, puisse être reversée à la SVTU avant l'adoption du budget supplémentaire à l'automne prochain.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1) *Décide de d'inscrire au budget 2004*

*- une recette de 757 200 € au chapitre 77 article 774 subventions exceptionnelles*

*et une dépense de 757 200 € chapitre 67 article 6745 subvention aux personnes de droit privé.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 25

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Le Président,

**Etienne PINTE**

PRESP

06 07 04